

N'OUBLIEZ PAS LES AUTRICES ET LES AUTEURS

En raison de la crise sanitaire, de nombreuses mesures d'accompagnements économiques ont été annoncées pour les salariés, pour les entreprises, pour les indépendants et ce, sur divers plans :

- délais ou reports pour le paiement des charges sociales,
- modulations prévues pour le paiement de certains impôts,
- gel envisagé de certaines échéances des prêts bancaires pour les entreprises en difficultés,
- règles de chômage partiel pour les périodes d'inactivité forcée des salariés, y compris des mesures exceptionnelles de garde d'enfants (calcul des indemnités journalières),
- mise en place de fonds d'urgence permettant d'accompagner le choc économique pour les entreprises.

Le SNAC tient à pointer un manque d'information, dans le flot d'informations, et une absence de précision dans les dispositifs annoncés au regard de la situation des auteurs.

Pour les auteurs, les effets économiques sont d'ores et déjà catastrophiques.

Les auteurs ne sont ni salariés, ni fonctionnaires, ni entrepreneurs, ni indépendants.

L'urgence serait :

- ✓ d'informer clairement les auteurs et leurs organisations des mesures mises en place par le gouvernement et leur adaptation spécifique pour une application effective et équitable aux auteurs.
- ✓ de garantir le paiement des rémunérations des auteurs.
- ✓ de créer et de faire fonctionner un ou des fonds d'"urgence", de "solidarité", d'"intervention", voire de "secours" à destination des artistes-auteurs.

Les auteurs sont le maillon le plus fragile de la chaîne des industries culturelles. A l'évidence, la situation que connaît la France actuellement met "à genoux" toutes les industries culturelles. Les auteurs sont à terre, sans des mesures financières urgentes et équitables, nombreux seront ceux qui risquent de ne pas pouvoir se redresser lorsque la France se relèvera.

Pour prendre connaissance du communiqué du Snac dans sa totalité, cliquer [ici](#)

27 mars 2020

Contact :

Emmanuel de Rengervé - délégué général

01 48 74 96 30

snac.fr@wanadoo.fr

Les précisions suivantes éclairent de façon résumée la position du Snac

Il faut mobiliser toutes les institutions nationales, CNL, CNM, CNC, ... pour pallier les éventuelles défaillances des entreprises à l'égard des auteurs.

Tous les droits d'auteurs dus au titre de tous les contrats signés doivent être pleinement honorés par les entreprises tant du secteur public que privé.

Les aides publiques consenties aux entreprises des secteurs culturels doivent être conditionnées au parfait règlement de tous les droits dus aux auteurs.

Tous les engagements d'auteurs dans les festivals, salons, rencontres, pour des dédicaces, animations et interventions, dans tous les secteurs culturels et partout sur le territoire (ou dans le monde) annulés pour les prochains mois, doivent être payés par ceux qui les avaient commandés, programmés, discutés avec les auteurs.

La création d'un fonds d'urgence transversal n'exclut pas la mise en place de fonds sectoriels qui pourraient, entre autres, permettre d'assumer les impayés des notes de droits d'auteur ou des factures auteurs, quitte à organiser le recouvrement lorsque c'est possible auprès des créanciers défaillants, y compris dans le cadre de procédures collectives.

Le caractère exceptionnel de la situation doit inciter les pouvoirs publics à envisager un prélèvement plus important sur le 1 % contribution diffuseurs, afin d'alimenter le fonds d'actions sociales actuellement géré par l'Agessa et la MDA.

Le caractère exceptionnel de la situation devrait inciter les pouvoirs publics à réfléchir et à organiser la libération de certaines sommes (gérées par les OGC), afin de les rendre disponibles dans des conditions et selon des modalités contrôlées par toutes les instances que l'Etat décidera, de façon à servir au plus vite et au mieux directement les artistes-auteurs dans toutes leurs diversités des métiers et des secteurs.